

Matthieu Lesage : « les retraits de points envoyés en lettre simple ne sont jamais reçus, et un beau jour on se réveille avec une lettre d'invalidation »

Matthieu Lesage est avocat spécialiste du droit routier, et vice-président de l'Automobile Club des Avocats. Il constate au quotidien le non-respect des droits de la défense dès qu'il s'agit de sécurité routière.

Automatisation de l'infraction, complexité de la contestation, suppression du droit d'appel...en matière de droit de l'automobile, « **on a face à soi une machine redoutable et très bien rodée** », témoigne Matthieu Lesage. Le double traitement judiciaire et administratif de l'infraction enferme le conducteur dans un processus devenu quasiment impossible à contester. L'automatisation « **casse l'individualisation des peines et du traitement judiciaire du contrevenant et du délinquant** », alors que côté administratif, les conducteurs découvrant du jour au lendemain que leur permis est invalidé ne sont pas rares, les courriers prévenant des retraits de points étant envoyés en lettres simples, et donc sans garantie de bonne réception.

Retrouvez l'intervention de Matthieu Lesage lors du colloque organisé le 22 avril dernier au Sénat par la Ligue de Défense des Conducteurs sur le thème « Vitesse : stop aux idées reçues – Pour une nouvelle approche de la sécurité routière » :

Pour voir l'ensemble des interventions, cliquez [ici](#).